

# UNION DES COMORES

*Unité-Solidarité-Développement*

Le Président



Moroni, le 16 DEC 2024

**DECRET N° 24 - 185 /PR**

Instituant un deuil national.

## LE PRESIDENT DE L'UNION,

VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;

VU le décret N°24-077/PR du 1<sup>er</sup> juillet 2024, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores.

## DECREE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Un deuil national d'une semaine est décrété sur l'ensemble du territoire national, du lundi 16 au dimanche 22 décembre 2024 inclus, suite au passage du cyclone Chido qui a fait de nombreuses victimes et d'énormes dégâts matériels sur l'archipel des Comores, principalement à Mayotte.

**ARTICLE 2** : Le drapeau de l'Union des Comores érigé sur les lieux, bâtiments et édifices publics est mis en berne.

**ARTICLE 3** : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

